

Résumé des lignes directrices de dépistage pour les hommes

Vous trouverez ci-dessous un résumé des tests de dépistage les plus recommandés pour les hommes âgés de 18 ans et plus. Il a été élaboré par des professionnels canadiens de la santé en utilisant des lignes directrices de pratique clinique les plus actuelles. Pour des renseignements plus détaillés, veuillez consulter le Guide canadien de dépistage de santé, accessible sur le site Web de Novus Santé.

Maladie/facteur de risque	Fréquence ou début du dépistage	Facteurs pouvant justifier un dépistage précoce
Tension artérielle	Faites vérifier votre tension artérielle chaque année.	<ul style="list-style-type: none"> • État de santé préexistant (diabète, embonpoint, obésité, etc.) • Antécédents familiaux d'hypertension artérielle ou de maladie cardiovasculaire • Si vous êtes d'origine Sud-asiatiques, Africaine, membre des Premières nations, des peuples autochtones ou Inuits
Cholestérol	Test initial à l'âge de 40 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Diabète • Hypertension artérielle • Tabagisme • Obésité • Antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire • Maladies inflammatoires • Signes cliniques d'hypercholestérolémie • VIH traité avec antirétroviraux • Maladie rénale chronique
Cancer colorectal	<p>Si votre niveau de risque est évalué à « moyen » (vous n'avez aucun antécédent familial de cancer ou de maladie connexe), vous devriez vous soumettre à un des tests suivants dès l'âge de 50 ans et jusqu'à 74 ans:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche de sang occulte dans les selles (RSOS) ou test immunochimique tous les deux ans • Sigmoidoscopie à sonde souple tous les dix ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Antécédents familiaux de cancer colorectal (un membre de votre famille immédiate (parent, frère ou sœur) a été atteint de ce type de cancer avant l'âge de 50 ans); ou • Anormalité génétique héréditaire connue, ex. le cancer colique héréditaire sans polypose, ou la polypose adénomateuse familiale rectocolique ; ou • Maladie inflammatoire intestinale (maladie de Crohn ou colite ulcéreuse, y compris la pancolite) <p>Si votre niveau de risque est évalué à « élevé », vous devriez vous soumettre au test suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coloscopie tous les cinq ans dès l'âge de 40 ou dix ans plus tôt que l'âge auquel un membre de votre famille immédiate a été diagnostiqué.

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

Maladie/facteur de risque	Fréquence ou début du dépistage	Facteurs pouvant justifier un dépistage précoce
Santé buccodentaire	Nettoyage et inspection buccodentaire tous les 6 à 12 mois. Une évaluation de santé générale, des radiographies ou autres procédures pourraient être effectuées.	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise hygiène buccodentaire • Certaines maladies préexistantes (diabète) • Conditions de santé buccodentaire préexistantes
Diabète	Analyse de sang tous les trois ans dès l'âge de 40 ans.	<ul style="list-style-type: none"> • Antécédents familiaux de diabète • Antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire ou d'accident vasculaire cérébral • Obésité ou mauvaises habitudes alimentaires • Maladies cardiovasculaires, cholestérol sanguin élevé, et/ou hypertension • Acanthosis nigricans (plaques de peau foncée) • Troubles psychiatriques • Troubles oculaires, nerveux ou rénaux
Santé oculaire	Si votre niveau de risque est « moyen » ou « faible », subissez un examen des yeux : <ul style="list-style-type: none"> • tous les ans si vous avez moins de 20 ans • tous les 2 à 3 ans si vous avez entre 20 et 39 ans • tous les deux ans si vous avez entre 40 et 65 ans • tous les ans si vous avez 65 ans et plus 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions médicales préexistantes (hypertension artérielle ou diabète) • Antécédents familiaux de maladies oculaires • Altération soudaine de la vision • Changements visibles aux yeux (rougeur, infection, etc.)
Poids	IMC et tour de taille lors de chaque visite médicale qui s'y prête.	Aucun dépistage précoce indiqué. Test préventif recommandé au moment de l'examen médical annuel.
Cancer de la prostate	Il n'y a présentement pas de consensus quant au dépistage par les tests de PSA ou le toucher rectal. Il est recommandé de consulter votre médecin pour connaître votre risque et les recommandations de dépistage, puisque la décision finale vous revient. Il est aussi conseillé de discuter avec votre médecin des avantages et préjudices possibles du dépistage.	<ul style="list-style-type: none"> • Antécédents familiaux de cancer de la prostate • Si vous êtes d'origine Africaine

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

Maladie/facteur de risque	Fréquence ou début du dépistage	Facteurs pouvant justifier un dépistage précoce
Ostéoporose	Densité minérale osseuse (DMO) et évaluation du risque de fracture dès l'âge de 65 ans.	<ul style="list-style-type: none"> • Antécédents de fractures • Troubles inflammatoires chroniques (la maladie de Crohn, la polyarthrite rhumatoïde, etc.) • Certaines maladies ou troubles causant la malabsorption des nutriments (ex. la maladie cœliaque, l'anorexie, etc.) • Maladies affectant la densité osseuse (l'hyperparathyroïdie, l'hypogonadisme) • Usage à long terme de certains médicaments tels les anticonvulsivants, l'héparine ou les glucocorticoïdes • Faible consommation de calcium ou carence en vitamine D
<p>Les renseignements médicaux contenus dans le présent document ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne doivent pas servir à des fins de diagnostic ou de traitement. Ces renseignements ne créent aucune relation patient-médecin et ne doivent pas être utilisés en remplacement d'un diagnostic ou d'un traitement professionnels. Veuillez consulter votre professionnel de la santé si vous devez prendre quelque décision que ce soit en matière de soins de santé ou si vous avez besoin de conseils au sujet d'une affection particulière. Health Care Services International (« HCSI ») nie expressément toute responsabilité et n'a aucune obligation à l'égard notamment des dommages, pertes, blessures, coûts et frais qui pourraient être subis de quelque manière que ce soit par suite de l'utilisation des informations figurant dans ce document. Le nom Novus Santé et le logo qui l'accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de Health Care Services International Inc.</p>		